

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 26 septembre 2023

**Délibération**  
**N° 23.122.3**  
**En exercice ... 37**  
**Présents ..... 26**  
**Votants ..... 32**  
**Pour ..... 32**  
**Contre ..... 0**  
**Abstention ... 0**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SERVICE PLAN  
CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL**

**CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'AGENCE DE  
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ADEME) - APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Date de la convocation : 20/09/2023*

L'an deux mille vingt-trois  
**Et le 26 septembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**26 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, madame Rebecka GOURDIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Christian SEGUY (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

**5 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** madame Mireille TORTES.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 26 septembre 2023**

---

**Contrat d'objectifs territorial avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) -  
Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment l'article 188 ;

**Vu** le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;

**Vu** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE ;

**Vu** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

**Vu** le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du 14 novembre 2019, et notamment le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire qui lui est adossé ;

**Vu** la délibération n° 2014.10.11 du Conseil communautaire du 22 octobre 2014 relative à la mise en place d'un Programme local de prévention en matière de déchets ;

**Vu** la délibération 20.190.3 du Conseil communautaire du 15 décembre 2020 relative à l'approbation du Plan climat-air-énergie territorial de La Domitienne ;

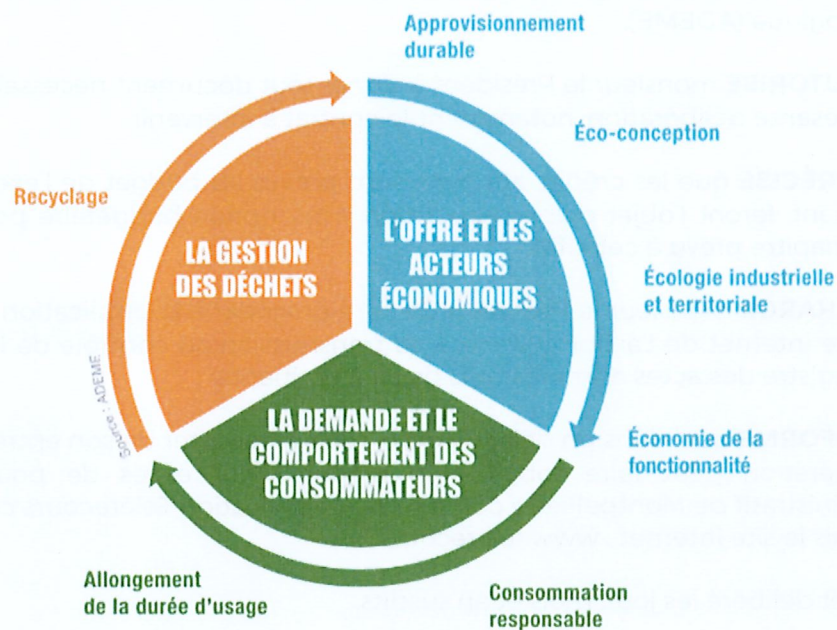
**Considérant** l'engagement de la Communauté de communes La Domitienne sur le référentiel Territoire Engagé Climat Air Energie (ex-Cit'ergie) et l'exemplarité de ses politiques publiques menées en matière de transition écologique ;

**Considérant** la proposition de l'Agence de la transition écologique (ADEME) de mettre à disposition de l'établissement un dispositif financier appelé Contrat d'objectifs territorial (COT) permettant de :

- poursuivre le déploiement de la politique énergie-climat de La Domitienne en se basant sur le référentiel Territoire Engagé Climat-Air-Energie et notamment prétendre à la troisième étoile,
- formaliser une stratégie et mettre en place des actions en matière d'économie circulaire sur la base du référentiel Territoire Engagé Economie Circulaire ;

**Considérant** qu'une politique publique en matière d'économie circulaire consiste à optimiser les ressources tout au long du cycle de vie des produits et services utilisés sur le territoire, et ce dans un triple objectif de meilleure utilisation des ressources naturelles, de réduction de la quantité de déchets à gérer et de création d'activités dans le secteur de l'économie verte ;

**Considérant** qu'une politique publique en matière d'économie circulaire repose sur un plan d'actions qui concerne tous les acteurs d'un territoire et qui est réparti sur les 7 piliers suivants :



**Considérant** la nécessité pour le territoire de La Domitienne de se doter d'une stratégie en matière d'économie circulaire dans un contexte prégnant de raréfaction des ressources et de hausse du volume de déchets à traiter ;

**Considérant** que la signature d'un COT, pour une durée de 4 ans, permet à l'établissement de prétendre à une subvention d'un montant de 350 000 €, dont une part fixe de 75 000 €, soumise à l'engagement effectif de l'établissement sur chacun de ces deux référentiels : Territoire Engagé Climat - Air - Energie, et Territoire Engagé Economie Circulaire, et une part variable de 275 000 €, soumise à la progression de l'établissement dans ces deux référentiels ;

**Considérant** que ces montants ne sont pas fléchés, qu'ils peuvent donc être employés pour financer des charges de fonctionnement et d'investissement ;

**Considérant** que La Domitienne, au titre de ses politiques publiques et de sa démarche d'exemplarité, remplit déjà une partie des critères et mène déjà des actions qui pourront être valorisées dans le cadre du COT : PCAET, achats responsables, étude recyclerie, étude sur la collecte des biodéchets etc. ;

**Considérant** que, pour s'impliquer pleinement dans le référentiel Territoire Engagé Economie Circulaire, il sera nécessaire :

- d'élaborer un diagnostic en matière d'économie circulaire à l'échelle du territoire,
- de piloter le déploiement du référentiel en interne, de manière transversale au sein des différentes directions, en s'appuyant sur les instances de gouvernance déjà existantes au titre du PCAET,
- de constituer un réseau d'acteurs et de partenaires, composé notamment d'acteurs économiques, pour déployer notamment les actions en matière d'éco-conception, d'économie de la fonctionnalité, d'écologie industrielle et territoriale etc.,
- d'accompagner la mise en œuvre d'actions internes en matière d'économie circulaire, au premier rang desquelles la recyclerie,
- d'accompagner les porteurs de projets, et notamment les communes et les entreprises, sur les échéances de la loi AGEC ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230926-DELIB\_23\_12

**I. APPROUVE** le contrat d'objectifs territorial à conclure avec l'Agence de la transition écologique (ADEME).

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le contrat à intervenir.



**III. PRÉCISE** que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants au chapitre prévu à cet effet.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 05 OCT. 2023

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 05 OCT. 2023

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230926-DELIB\_23\_12